

ANNEE 2024

**SEANCE PUBLIQUE
DU 23 SEPTEMBRE 2024**

Délibération n°

2024068

Date de convocation : 18/09/2024

Date d'affichage : 26/09/2024

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de présents : 19
Pouvoirs : 3
Nombre de votants : 22

Vote : 22
Pour : 22 (dont 3 pouvoirs)
Abstention : 0
Contre : 0

Adopté à l'Unanimité

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE BASSUSSARRY**

Envoyé en préfecture le 26/09/2024

Reçu en préfecture le 26/09/2024

Publié le

ID : 064-216401000-20240923-2024068-DE

S²LOW

L'an deux mille vingt-quatre, le 23 septembre à 19h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, à Bassussarry (64200), sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 18 septembre 2024, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : M. Michel LAHORGUE, Maire & Ms. Yannick BASSIER, Bernard COMBES, Philippe ENSALES, Cédric BRESAC, Christian GARRIGUES, Mikel AMILIBIA, Jean-Baptiste HALTY, Marc PERRIER, Arnaud PAVLOVSKY, M. Frédéric ETCHEGARAY (arrivé à 19h15).
Mmes, Valérie ETCHART, Fleur BEYRIS, Marie GRABET DIT BOUCHET, Guénaël LE CAM, Laure TREMOUILLE, Bénédicte LARCEBEAU, Valérie RECAR, Emmanuelle DALLET (arrivée à 19h30).

Absent – e – s excusé e s : Mme Sylvie ITHOURRIA (pouvoir à Mme G. LE CAM), Mme Céline FAYS (pouvoir à Mme L. TREMOUILLE), Mme Nathalie HARAN (pouvoir à Y. BASSIER), Mme Maud BARRAL.

Secrétaire de séance : Mme Marie GRABET DIT BOUCHET.

**OJ n°8 : Décision modificative n°1
Budget annexe restaurant scolaire 2024**

Rapporteur : M. Yannick BASSIER, adjoint délégué aux finances et aux Ressources Humaines

Monsieur le Maire adjoint explique qu'au regard de l'exécution du budget annexe du restaurant scolaire il convient d'abonder les recettes de fonctionnement issues du budget générale et d'augmenter certains comptes des chapitres 011 et 012. Ces mouvements de crédits permettront de prendre en charge

- un surcoût de charges du personnel liées au recrutement d'un nouveau responsable du restaurant scolaire,
- une augmentation du coût des denrées alimentaires.

Par conséquent, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser des mouvements et transferts de crédits **en section de fonctionnement**, dont le détail figure dans le tableau ci-après.

- ✓ **Section de Fonctionnement** :
- Dépenses :

chapitre	Libellé chapitre	Article	Montant proposé
011	Charges à caractère général	60623 – Fournitures non stockées - alimentation	+ 36 000,00€
Montant BP 2024 - compte 60623			143 000,00 €
Montant BP 2024 après DM 1 – compte 65821			179 000,00 €

chapitre	Libellé chapitre	Article	Montant proposé
012	Charges de personnel	64131 – Personnel non titulaire	+ 6 500,00€
012	Charges de personnel	64138 – Personnel non titulaire – primes et autres	+ 300,00 €
012	Charges de personnel	6451 – Cotisations à l'URSSAF	+ 1700,00 €
012	Charges de personnel	6453 – Cotisations caisses de retraite	+ 2800,00 €
012	Charges de personnel	6454 – Cotisations aux ASSEDIC	+ 1 000,00 €
012	Charges de personnel	6478 – Autres charges sociales diverses	+ 600,00 €
Montant BP 2024 – chapitre 012			163 720,00 €
Montant BP 2024 après DM 1 – chapitre 012			175 720,00 €

▪ Recettes :

chapitre	Libellé chapitre	Article	Montant proposé
75	Autres produits de gestion courante	75822 – Prise en charge du déficit du BA à caractère admin. par le BG	48 000,00 €
Montant compte 75822 au BP 2024			73 000,00 €
Montant compte 75822 au BP 2024 après DM 1			121 000,00 €

BP 2024 – Recettes Fonctionnement	317 284,00 €
BP 2024 après DM 1 – Recettes fonctionnement	365 284,00 €

En conséquence, il est demandé aux membres du Conseil municipal :

- 1) D'accepter d'apporter au BP 2024 du budget annexe du restaurant scolaire, les transferts et mouvements de crédit à l'intérieur de la section de fonctionnement,
- 2) D'autoriser Monsieur Le Maire à signer les actes correspondants.

APRES avoir entendu les explications données,

APRES en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL, AUTORISE :

- les transferts et mouvements de crédits proposés,

Fait à Bassussarry, le 23 Septembre 2024.



Le Maire,
Michel LAHORGUE